

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 5 Février 2018**

**Objet**

**Subvention à  
PASSAGE à l'ART**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,  
Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG,  
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. LERAUT,  
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT, M. CALT,  
Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS, M. DROILLARD**

33

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme N. LACUEY à M. J-J. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN  
Mme LAQUIEZE à M. BAGILET - Mme LARUE à M. CAVALIERE  
M. VERBOIS à M. CALT - Mme FEURTET à M. ROBERT**

**Mme Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que « Passage à l'art », l'association qui gérait jusque-là les parcours BD et le festival « Bulles en Hauts de Garonne » dans le cadre de l'intercommunalité avec les communes du GPV, a engagé un processus de fusion avec les associations « 9-33 » et « Swann Expo » ses partenaires historiques. Cette fusion devrait être effective dans les prochains mois.

« Regard 9 », la nouvelle structure qui en émanera, bénéficiera des personnels et de l'ensemble des productions de ces associations, pour donner de l'ampleur à ce festival et mieux le positionner sur le territoire métropolitain, départemental, régional voire national avec les mêmes objectifs :

- Conforter l'intercommunalité en matière culturelle et favoriser la mobilité des habitants
- Attirer le public jeune vers l'univers de la lecture par le biais de la BD et favoriser ainsi son ouverture au monde
- Soutenir la création artistique, en invitant auteurs, éditeurs, libraires indépendants et créateurs de spectacles vivants.

L'éducation artistique et culturelle auprès des classes continue à être le socle du projet.

Les écoles primaires de Floirac bénéficieront en priorité du dispositif « Classes en bulles », modules de lecture et de pratique artistique.

Une restitution du travail des scolaires sera présentée sous la forme d'une exposition rassemblant les productions de l'année, réalisées grâce aux interventions et ateliers menés par les auteurs dans les classes ou dans les médiathèques.

Cette exposition s'installera ensuite, tout le mois de juin, de semaine en semaine sur les territoires respectifs des 4 communes partenaires de la rive droite (Floirac, Cenon, Lormont, Bassens) qui accueilleront également en préfiguration du festival, des performances ou des actions dédiées au 9ème art, dans un avant-festival itinérant.

Le nouveau festival REGARD 9 se situera sur la rive droite du fleuve, le long des quais de Garonne, dans un polygone rassemblant POLA, les chantiers de Garonne et les Archives métropolitaines.

La manifestation se déroulera annuellement sur la période de fin mai.

Cette action est construite et cofinancée par un riche réseau de partenaires : les villes du GPV, des libraires, le Conseil Général, le Conseil Régional, la DRAC, la Métropole.

La ville de Floirac est ainsi sollicitée pour un financement de 11 000 € pour l'année 2018.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette participation.

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Culture du jeudi 25 janvier 2018

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le versement de la participation de la Ville de 11 000 € à l'Association « Passage à l'Art ».

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 6 février 2018**

**Le Maire,**



**Jean-Jacques PUYOBRAU**

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| Nombre de votants :  | 33        |
| Suffrages exprimés : | <b>33</b> |
| Pour :               | 33        |
| Contre :             |           |
| Abstention :         |           |